LIMINAIRE au CSAL du 23/01/2023

Monsieur le Président,

Cette année 2023 s'est engagée sous de bien tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore la DGFiP et particulièrement notre direction en matière de suppressions d'emplois. Sur ce point, nous réaffirmons que pour Solidaires Finances Publiques aucune suppression d'emplois n'est légitime. C'est pour cette raison que nous n'avons pas siégé à la première convocation du CSAL dédié, car nous ne pouvons apporter le moindre crédit à votre vision déstructurante et mortifère de la DGFiP, de ses missions, de ses structures et des conditions de travail de ses agents et agentes.

Dès lors, la déclinaison actée par la Direction locale des suppressions d'emploi ne relève que de votre seule responsabilité, mais sachez que rien dans les faits, rien dans la réalité des services, rien dans l'exercice des missions, rien dans les attentes des usagers, rien dans les logiques de chaînes de travail, rien en matière d'amélioration des conditions de travail, ne justifie vos arbitrages.

- Comment comprendre un tel niveau de suppressions d'emplois, 13 dans notre DDFIP pour 684 suppressions au niveau national, soit en proportion, bien plus que les 13 emplois supprimés sur 2015 pour 2000 au national, ou 14 suppressions en 2019 pour 2130 au niveau national.

-Comment admettre la création d'un A en BDV alimenté par la suppression d'un A au PCE alors qu'il n'y a pas assez de fiches à exploiter ? N'aurait-il pas mieux valu attendre que les 2 B de la BCR (2023 puis 2024) soient en capacité de produire des fiches ? En attendant la fusion des BDV et PCE, le PCE aurait pu élargir ses compétences partagées avec le PCRP sur la partie contrôle des SCI ?

- Comment admettre que vous parliez d'un surnombre de B au SIE de Cherbourg du fait de la présence du B de la DGDDI dans le cadre du transfert de recouvrement de certaines taxes ? Puisque la charge suit, il faut donc créer l'emploi au TAGERFIP !

-Comment admettre la création d'un C à la TH de Carentan, service peu attractif au sein du département, alors qu'un B qui voit son service fermé en septembre, et connaissant la mission hôpital , souhaitait demander sa mutation à la TH de Carentan ?

- Dans le cadre de la politique DGFIP de promotion interne et du plan de requalification des C en B, pourquoi supprimer un B non vacant à ce jour sur le SIP de Cherbourg, alors qu'il reste un C vacant? Nous ne souhaitons pas le suppression des agents C mais plutôt une meilleure évolution professionnelle des C.

- Même si nous entendions à travers vos propos que les missions du SIP devaient évoluer et seraient impactées par la suppression de la taxe d'habitation en principale et de la contribution à l'audiovisuel public, nous ne nous attendions pas à un tel sacrifice sur l'autel des suppressions d'emplois. A notre connaissance et grâce à notre expérience dans ces services, nous constations que les agents affectés en SIP sont largement occupés : réception physique et téléphonique, e-contact, contrôle de régularisation, délestage de centre de contact, soutien au dispositif prime carburant, traitement de listes issues de la dématérialisation, GestODL…

Au final, au delà de tous vos argumentaires inacceptables, toutes ces suppressions vont encore plus dégrader les conditions de vie au travail des agents et accentuer leur démotivation.

Pour 2023, Solidaires Finances Publiques poursuivra sa mission d'information et de sensibilisation des personnels afin de construire, avec elles et eux, les propositions et les rapports de force indispensables pour donner à la DGFiP tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement et au respect des droits et garanties des personnels.

De plus, nous réaffirmerons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours et non à des emplois contractualisés car précaires, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de tous les agents, et ce en dehors de toute logique de mérite individuel.

En effet, si depuis des années la DGFiP résiste aux suppressions d'emplois et fait face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif, et c'est ce collectif et donc l'ensemble des agents et des agentes qui doit être reconnu dans sa globalité.

Avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui s'annonce, Solidaires Finances Publiques continuera de porter ses ambitions pour la DGFiP.

Nous porterons aussi avec force et détermination nos ambitions pour les personnels, car du côté des pouvoirs publics et de la DGFiP en particulier, ils ont été les grands oubliés et méprisés de la période qui vient de s'écouler, marquée par une crise sanitaire sans précédent, et maintenant une crise économique où le pouvoir d'achat est mis à mal, notamment pour les agents de la fonction publique.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration liminaire sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites qui s'annonce. Alors que notre direction compte un grand nombre d' agents « potentiellement » concernés par les impacts négatifs (diminution des pensions, allongement de l'âge légal de départ à la retraite…) du projet du gouvernement, ***Solidaires Finances Publiques*** s'inscrira pleinement dans le combat contre le projet de la nouvelle réforme des retraites.

Monsieur le Président , vous l'aurez compris Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien de ce qui a fait son identité, son authenticité. Nous continuerons plus que jamais en 2023 à nous mobiliser pour une DGFiP renforcée, reconnue, réhumanisée au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.